



Le PDESI, une démarche au service des sports de nature



Une volonté politique ancienne en faveur des sports

Hérault Sport : une structure associative au service du mouvement sportif depuis plus de 30 ans

- 8 M€ de budget
- 1 900 manifestations soutenues
- 3 705 journées d'animation
- 1 500 structures, clubs aidés



Maison départementale des sports Nelson Mandela

- 52 comités départementaux, UFOLEP, UNSS, USEP
- Centre de Médecine du Sport, de Psychologie et de Diététique de l'Hérault et du Languedoc Roussillon

Une implication ancienne dans les sports de nature

- PDIPR : mise en place dès 1985
- Entretien de 1100 km de circuits de randonnée
- Mise en place de schémas départementaux de sports de nature

Direction
Jeunesse
Sport Loisirs

L'Hérault, un espace de pratique par excellence




*randonnée,
VTT,
équitation, spéléo, escalade, course d'orientation,
plongée, canoë, , voile,
vol libre, etc...*


Direction
Jeunesse
Sport Loisirs

Un développement concerté des sports de nature


Une volonté du législateur de confier aux Départements cette compétence

- 
- Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (1983)
 - Le Plan départemental des espaces sites et itinéraires (2004)

Une volonté de renforcer et d'élargir le partenariat existant avec le milieu sportif départemental

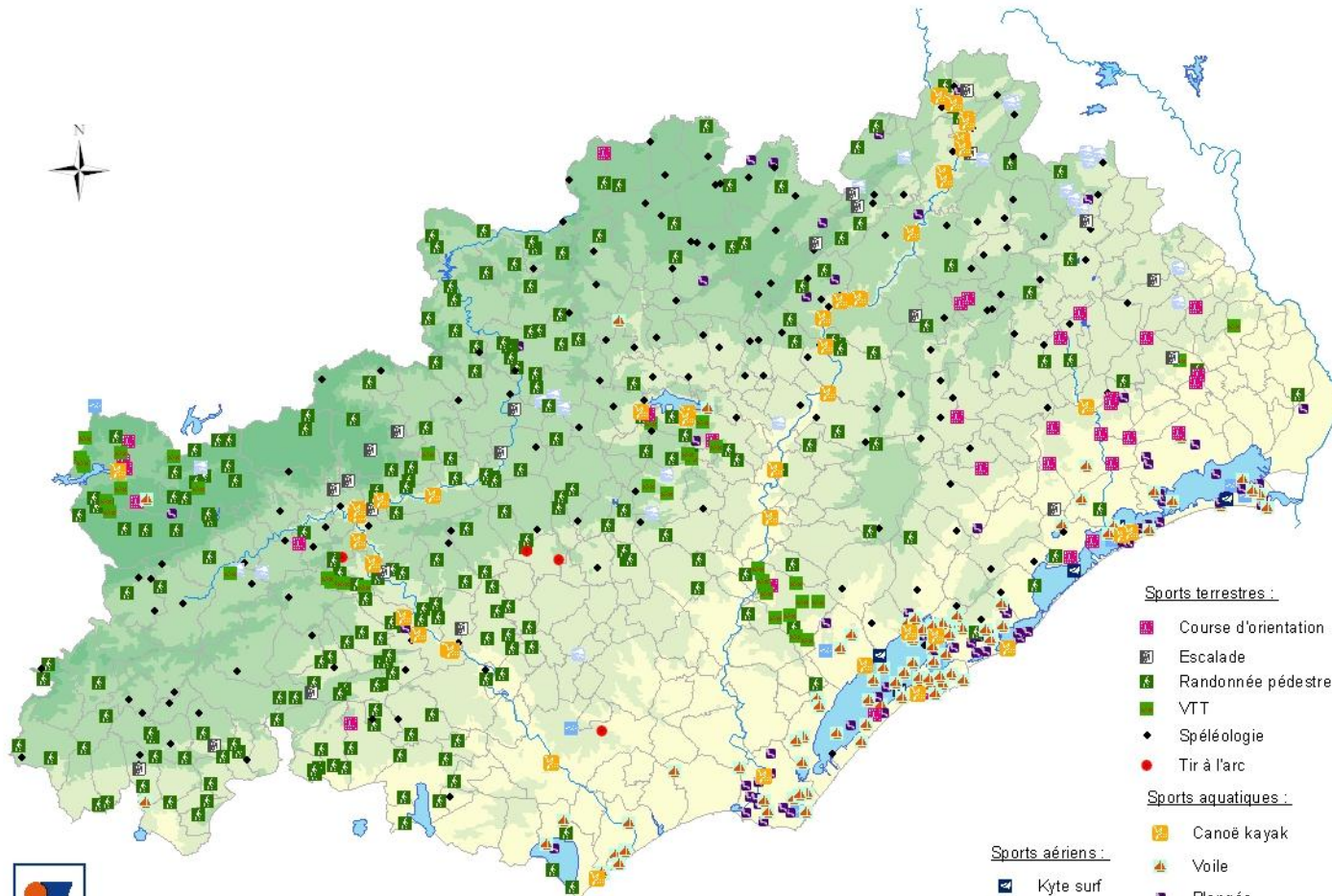
- 
- Une légitimité incontestable : ils représentent une fédération sportive qui a une délégation de service public et agit par délégation du Ministère des sports
 - Une bonne connaissance des pratiques, des publics sportifs visés
 - Une implication forte des comités de sports de nature (Groupement)

Un inventaire des sites sportif de pleine nature

- 
- ESI représentant un enjeu pour la pratique sportive
 - Réalisé avec les comités départementaux


Direction
Jeunesse
Sport Loisirs

800 espaces, sites et itinéraires




Les avantages de la démarche « PDESI »

Des objectifs définis collégialement

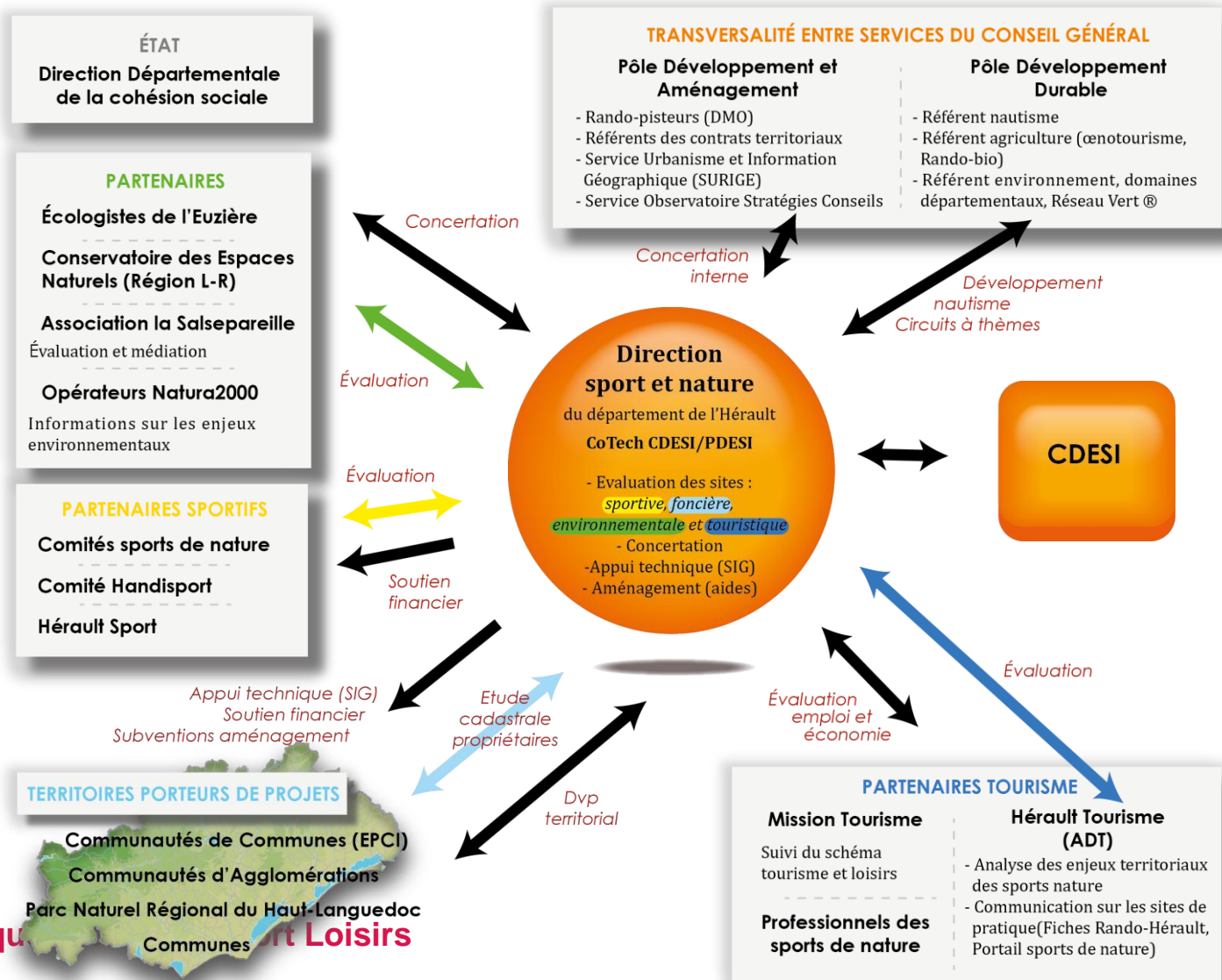
- 
- Permettre l'accès du plus grand nombre aux sites
 - Pérenniser les lieux de pratique de sports de nature
 - Faciliter la concertation avec les territoires et les usagers de l'espace
 - Préserver l'intégrité des espaces naturels

L'évaluation d'un site pour une inscription au PDESI contribue à :

- 
- Officialiser un consensus de la pratique sur le site
 - Reconnaître le rôle des comités sportifs
 - Clarifier et partager les responsabilités
 - Prendre en compte les enjeux environnementaux
 - Coordonner le financement et la mutualisation des aménagements

La construction d'une culture commune entre partenaires du sport, de l'environnement et institutionnels

Les partenaires de la démarche



Direction
Jeunesse
Sport Loisirs

Politique Sport Loisirs



L'animation de la démarche

Une séance plénière

- Impulse les grandes orientations
- Statue sur l'inscription des sites au PDESI

Des comités techniques – concertation élargie

- Suit l'instruction des sites proposés au PDESI
- Permet d'impliquer et de mettre en réseau les partenaires associatifs et territoriaux
- Informe sur les projets et les démarches locales
- Permet de partager les expériences et de monter en compétences

Des ateliers thématiques – concertation restreinte

- Associe des partenaires externes à la démarche ponctuellement

Direction
Jeunesse
Sport Loisirs

Les ateliers thématiques

- Des difficultés à faire émerger certains projets ou à les finaliser
- Une volonté de réunir uniquement les partenaires concernés par une thématique précise afin de ne pas surcharger les comités techniques
- Une demande d'appui méthodologique des porteurs de projets et des gestionnaires d'ESI



Une instance de concertation et de coordination restreinte

Différentes thématiques mises en œuvre entre 2013 et 2014

- Le VTT
- Les activités nautiques
- L'itinérance
- La multi-activité


Les thématiques qui se rajoutent en 2015

- Escalade/Canyoning
- Le trail


Direction
Jeunesse
Sport Loisirs

Exemple de la multi-activité

Un constat : une forte expansion des itinéraires de randonnée avec une implication de plus en plus forte des territoires

- 695 km de GR en gestion associative (CDRP de l'Hérault)
- 700 km de GRP et 1 050 km de PR en gestion départementale et/ou intercommunale
-  3 100 km d'itinéraires VTT en gestion départementale et/ou intercommunale
- 600 km d'itinéraires multi-activités (Réseau Vert et Voie Verte) en gestion départementale)
- Des nouvelles pratiques comme le trail

Objectifs :

-  Encadrer la mise en œuvre d'itinéraires multi-activités en s'appuyant ou non sur des itinéraires existants
- Elaborer un cahier des charges commun à destination des porteurs de projet ou des gestionnaires,

Direction
Jeunesse
Sport Loisirs

Une « professionnalisation » accrue des acteurs publics et associatifs

Ces réunions de travail ont permis :

- ❑ D'échanger entre les différentes intercommunalités gestionnaires et d'avoir une vision plus globale du territoire héraultais, notamment en matière d'itinérance grâce à l'outil SIG Rando
- ❑ De constater un conventionnement très disparate entre les gestionnaires
- ❑ De sensibiliser ces différents gestionnaires à utiliser un modèle type de convention d'autorisations de passage multi-activités
- ❑ De proposer un argumentaire pour aider à la signature des conventions d'autorisations de passage
- ❑ D'inciter les gestionnaires publics à concerter avec les comités sportifs de pleine nature concernés, notamment sur les conflits d'usage et les modalités techniques et de labellisation des pratiques

*Direction
Jeunesse
Sport Loisirs*

Des ressources mobilisables

Différents programmes d'aides relatifs au développement des sports de nature

- Des conventions de partenariat avec les acteurs associatifs
- L'aménagement des sites de sports de nature
- Les manifestations
- Des aides aux éditions



Des moyens opérationnels

- Une direction sport et nature – dont 4,8 ETP en charge de la coordination et du développement des sports de nature)
- Les rando-pisteurs – 29 ETP (aménagement des itinéraires, veille et comptages, missions d'expertises)



*Direction
Jeunesse
Sport Loisirs*

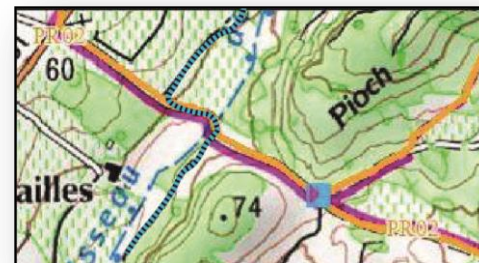
Un système d'information géographique : SIG Rando

Il favorise la concertation et les échanges entre les acteurs de la CDESI

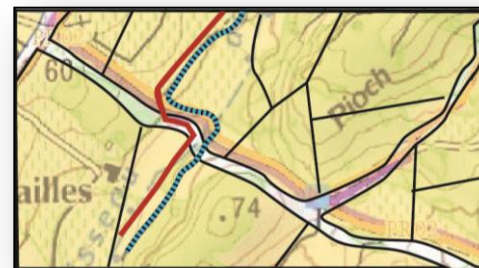
- Outil de travail à tous et accessible en ligne
- Mutualisation de l'information
- Evaluation facilitée entre les acteurs du sport , de l'environnement et du tourisme
- Partage du diagnostic

Consultable par tous les partenaires, il permet de :

- Connaître l'emprise spatiale des sites de pratique
- Assurer la maîtrise juridique (conventions, délibérations)
- Gérer les travaux et les alertes sécurité
- Analyser les superpositions d'activités
- Rechercher sur le cadastre des alternatives
- Avoir une vision générale
- Croiser les données nécessaires à l'évaluation d'un site



*Associer le référentiel IGN
(Scan25 ou Orthophoto) et le
parcellaire cadastral*



*Direction
Jeunesse
Sport Loisirs*

Des outils construits collégialement

Un espace internet dédié

www.herault.fr/sports-loisirs/developpement-sports-de-nature



La charte signalétique des sports de nature

- Harmonisation de la signalétique sur le territoire héraultais
- Coordination et mutualisation de la signalétique
- Valorisation des ESI



*Direction
Jeunesse
Sport Loisirs*



Exemple

SITE DU ROC ROUGE - BÉDARIEUX



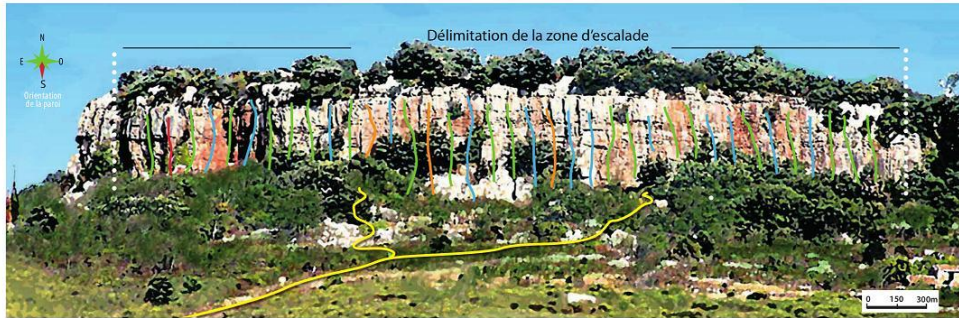
photo : ©



photo :



photo : ©



VOIES ET ACCÈS

- Chemins d'accès
- Niveau 4 : 3 voies
- Niveau 5 : 20 voies
- Niveau 6 : 13 voies
- Niveau 7 : 1 voie



AMIS GRIMPEURS

Ce site d'escalade est à votre disposition grâce à l'action de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.

Attention: la FFME affirme que l'escalade dans un site naturel ne s'effectue pas, malgré tout le soin apporté à l'aménagement du site, dans un espace aseptisé.

Règles de pratique et consignes fédérales de sécurité pour l'escalade en site naturel:

- Il est de la responsabilité de tout pratiquant, d'estimer lui-même par tous les moyens possibles, les risques qu'il prend en s'engageant dans un itinéraire.
- Une formation préalable à l'utilisation du matériel d'escalade et aux techniques de sécurité est indispensable.
- Le port du casque de protection est recommandé.
- Vous êtes sur un site sensible, préservez votre environnement, ne laissez rien sur place.

INFORMATIONS TECHNIQUES



Accès



Corde 60 mètres minimum



Falaise de roche calcaire



Saisons de pratique

RECOMMANDATIONS

Ce qu'il faut faire:

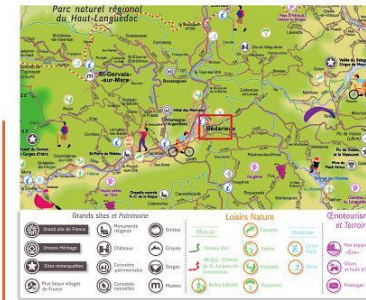
- Être discret et silencieux sur le terrain.
- Respecter la tranquillité et l'intégrité des lieux

Ce qu'il ne faut pas faire:

- Modifier l'équipement en place.
- Équiper de nouvelles voies.
- Arracher ou détruire la végétation.
- Laisser des traces derrière soi.
- Déranger les chauves-souris et les oiseaux.
- Toucher, déplacer les nids ou les oeufs.



**Cet espace est vivant mais fragile.
Merci de respecter ces lieux et ces recommandations.**



CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Office de Tourisme de Bédarieux
Tél : 04 67 95 08 79
www.bedarieux.fr/T_bedarieux_carte_touristique.php



Topo en vente à l'Office de Tourisme et à la Maison de la Presse de Bédarieux



Direction
Jeunesse
Sport Loisirs

Un appui méthodologique aux gestionnaires d'ESI

Des fiches techniques

- ❑ N°1 : Nature juridique des chemins
- ❑ N°2 : Responsabilités
- ❑ N°3 : Conventionnement
- ❑ N°4 : PDIPR et Délibérations (en cours)

FICHE N° 01
Département Hérault
CDES DE L'HÉRAULT
Commission Départementale des Espaces, Sites, et Itinéraires

Statut juridique des itinéraires de randonnée

Cette fiche technique a été réalisée pour permettre à tous les gestionnaires d'itinéraires de randonnée d'utiliser les mêmes clés d'interprétation pour identifier le statut des chemins.

En effet, un itinéraire de randonnée peut utiliser une succession de chemins aux statuts juridiques variés. L'analyse juridique de ces différents tronçons est essentielle afin d'identifier les propriétaires et de connaître les conditions d'ouvertures à la circulation publique, les modalités d'entretien et les prérogatives en terme de police.

Idées reçues

- Les affirmations suivantes ne sont pas toujours vraies !
 - un chemin qui figure sur la carte IGN est utilisable pour la randonnée
 - ce chemin est balisé donc il n'est pas sur une propriété privée
 - le chemin apparaît sur le cadastre donc il doit exister sur le terrain

A retenir

C'est l'analyse croisée des données issues de la consultation des cartes IGN et du cadastre, associée avec la réalité du terrain, qui permet d'aboutir à une analyse fiable et de construire le projet d'itinéraire sur des bases solides.

Voies appartenant aux collectivités publiques

Voies relevant du domaine public d'une collectivité		
Elles sont inaliénables et imprescriptibles, la collectivité propriétaire est obligée de les entretenir. L'usage de ces voies est libre et s'exerce de façon anormale et concurrente par tous les usagers.		
Statuts	Caractéristiques	Règlements
Voies publiques	<ul style="list-style-type: none"> Les voies nationales, départementales et communales sont affectées par nature à la circulation générale du public. La chaussée des voies publiques est utilisée pour la circulation des véhicules motorisés ou non motorisés : cycles, chevaux montés, attelages. L'entretien des voies communales est une obligation mise à la charge des communes. 	<ul style="list-style-type: none"> Code de la route et code de la voirie routière Art. L221-2 du code des communes
Chemins de halage	<ul style="list-style-type: none"> Chemins de droit sur l'une des berges le long des cours d'eau domaniaux (domaine public fluvial de l'Etat) ils sont affectés à la satisfaction de toutes les exigences de la navigation, à l'usage des piétons et à d'autres usages avec autorisation écrite, précaire et temporaire. Il peut y avoir un accord entre l'Etat et les collectivités locales pour l'aménagement du chemin en faveur du passage cycliste et/ou équestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Art. 15 et suivants du Code du domaine public fluvial et Circulaire n°80-18 du 22/02/1980

FICHE N° 02
Département Hérault
CDES DE L'HÉRAULT
Commission Départementale des Espaces, Sites, et Itinéraires

Responsabilités

Introduction

Dans le domaine des activités de pleine nature, les infractions commises résultent dans la plupart des cas, d'une faute d'imprudence ou de négligence et très rarement d'un acte volontaire.

Au niveau juridique, on retrouve 3 types de responsabilités :

- **La responsabilité administrative :**

La responsabilité administrative est l'obligation, pour l'Etat, les collectivités locales ainsi que les autres personnes morales de droit public de réparer les dommages causés aux administrés dans le cadre de leur activité.

- **La responsabilité civile :**

La responsabilité civile est l'obligation pour une personne de réparer le dommage qu'elle a causé à autrui (Art. 1382 et 1383 du Code civil), ou celui causé par les personnes ou les choses dont elle a la garde (Art. 1384 du Code civil).

- **La responsabilité pénale:**

La responsabilité pénale d'une personne est engagée lorsque celle-ci a commis intentionnellement, ou par imprudence ou négligence, un crime ou un délit contre une autre personne ou contre une société.

Elle doit être obligatoirement composée des éléments suivants :

- un élément légal :
L'infraction et la peine assortie doivent être prévues par un texte. Les infractions sont classées, suivant leur gravité, en crimes, délits, contraventions.
- un élément matériel :
L'individu doit avoir commis un acte matériel (action ou omission)
- un élément moral :
Elément intentionnel, mais certains actes commis sans intention de nuire peuvent être punis sur le plan pénal (homicide involontaire, incapacité temporaire de travail, mise en danger, non-assistance à personne en danger).

A retenir


C'est l'analyse croisée des données issues de la consultation des cartes IGN et du cadastre, associée avec la réalité du terrain, qui permet d'aboutir à une analyse fiable et de construire le projet d'itinéraire sur des bases solides.

Direction
Jeunesse
Sport Loisirs

Département de l'Hérault

Sites proposés pour inscription au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires de sports de nature en 2014

Disciplines sportives des sites proposés à l'inscription

-  Randonnée pédestre
-  VTT
-  Kite Surf
-  Sites inscrits depuis 2009



Direction
Jeunesse
Sport Loisirs



Les acquis de la démarche CDESI-PDESI

- ❑ le mouvement sportif et son expertise sont reconnus par les collectivités territoriales
- ❑ les territoires se sont saisis de cette thématique et s'organisent en fonction
- ❑ les sports de nature sont devenus un axe fort du développement touristique

*Direction
Jeunesse
Sport Loisirs*